

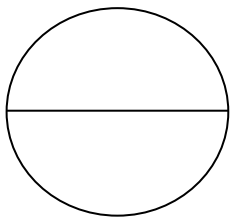
**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
14 AOÛT 2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation de l'offre de services – Réfection de routes et ponceaux - PIIRL Année 1 - Surveillance**
- 4. Autorisation de l'offre de services du club Skira pour le développement du sentier national**
- 5. Période de questions**
- 6. Fermeture de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
14 AOÛT
2026

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **14 août 2026 à 10 h 00** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Denise Corneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck et monsieur Michel Longtin.

Sont absents : Madame Marie-Céline Hébert et monsieur Gilbert Brosseau.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

2026-08-41632

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 10h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

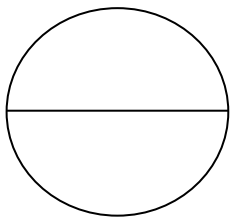
2026-08-41633

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-08-41634

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



3. Autorisation de l'offre de services – Réfection de routes et ponceaux - PIIRL Année 1 - Surveillance

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel réalise un projet de réfection de routes et de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), année 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une surveillance complète des travaux afin de veiller à leur conformité, au suivi administratif et technique du chantier ainsi qu'à la bonne réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par l'entremise de sa Direction de l'ingénierie et des infrastructures, a transmis une offre de services professionnels pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les services proposés comprennent notamment la prise de connaissance des documents pour construction, la validation des aspects techniques avec le responsable des travaux publics, la préparation du mandat de contrôle qualitatif et la coordination du laboratoire, la surveillance complète des travaux, les réunions et visites de chantier, la surveillance de bureau, la réponse aux questions de l'entrepreneur ou du maître d'ouvrage, la rédaction d'ordres de changement, la recommandation des demandes de paiement ainsi que la préparation des certificats d'acceptation provisoire et finale;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont estimés à 77 000 \$, selon une surveillance complète par un technicien pour une durée estimée à 35 jours ouvrables, soit environ sept semaines, à raison de neuf heures par jour, incluant les déplacements, les frais de déplacement et les repas;

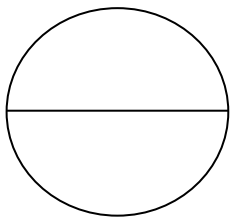
CONSIDÉRANT QUE la FQM fonctionne selon une tarification au temps réel et les débours encourus, conformément à l'entente relative à la fourniture de personnel technique, et qu'elle s'est engagée à aviser la Municipalité et à obtenir son approbation préalable en cas d'impondérable modifiant substantiellement le mandat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM indique que les services pourront débuter à la suite de la réception d'une résolution dûment adoptée ou d'une confirmation du mandat par courriel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront idéalement débuter à compter du 13 septembre 2026 afin de permettre à la FQM d'assurer la surveillance des travaux;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Duhamel accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour assurer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de routes et ponceaux – PIIRL, année 1;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



QUE le conseil municipal autorise un budget estimatif de 77 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de ce mandat;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, l’entente relative à la fourniture du personnel technique ainsi que tout document requis pour donner suite à la présente résolution;

QUE les services soient réalisés conformément à l’offre de services soumise par la FQM et que toute modification substantielle au mandat ou au budget fasse l’objet d’une approbation préalable de la Municipalité;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient imputées aux crédits prévus à cette fin, sous réserve de la disponibilité des crédits et des modalités de financement applicables au projet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2026-08-41635

4. Autorisation de l’offre de services du club Skira pour le développement du sentier national

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel souhaite poursuivre le développement et la mise en valeur du Sentier national sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite une planification, une gestion et une coordination adéquates afin d’assurer sa réalisation dans le respect des objectifs établis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club Skira possède l’expertise et les connaissances nécessaires pour accompagner la Municipalité dans la planification et la réalisation du projet de développement du Sentier national;

CONSIDÉRANT QUE le Club Skira a présenté une offre de services visant à assurer la planification, la gestion et la coordination de l’ensemble du projet de développement du Sentier national;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de retenir les services du Club Skira afin d’assurer l’accompagnement nécessaire à la réalisation du projet;

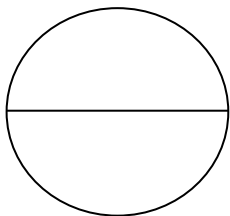
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Duhamel accepte l’offre de services du Club Skira pour assurer la planification, la gestion et la coordination de l’ensemble du projet de développement du Sentier national;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, l’offre de services ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

QUE les dépenses, d’un maximum de 27 500\$, liées à ce mandat soient imputées aux crédits budgétaires prévus à cette fin, sous réserve de la disponibilité des crédits.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



5. Période de questions

2026-08-41636

6. Fermeture de la séance extraordinaire

IL EST RÉSOLU

QUE la séance et est levée à 10h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Véronic Minot
Directrice générale adjointe